

**DÉLIBÉRATION n° 2025/044BIS1**  
(Annule et remplace la délibération n° 2025-044)

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Nicolas TOURON à Pierre DUMAINE, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Développement et Cadre de Vie - PERLA - Signature d'une convention**

La CCPL est coordinateur de la démarche PERLA (Plateforme d'Energies Renouvelables à Lannemezan), laquelle vise à porter une initiative d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur la Zone Industrielle de Peyrehitte où se trouve les industries implantées et en cours d'implantation sur le territoire.

Les élus de la CCPL ont voté favorablement au lancement de cette démarche avec la réalisation d'un schéma directeur multi-énergies multi-acteurs (cf. délibération n° B2023/063 du 30 mars 2023).

PERLA regroupe aujourd'hui 12 industriels (Arkema, Knauf Insulation, PSI Environnement, Dalkia, LBE, Mécamont Hydro, Mersen Boostec, Prugent, HyLann (Qair et DH2), Teréga, Veolia Eau France), 1 chef de file (ESL), 1 coordinateur (CCPL), la commune de Lannemezan et Rives et Eaux Sud-Ouest (ex-CACG) avec un suivi de l'AREC et un soutien de l'ADEME.

Ce travail collaboratif, initié par la CCPL, est salué par un grand nombre d'acteurs économiques (industriels, autres démarches similaires, etc.) et institutionnels du territoire (préfecture, sous-préfecture, DREAL, Région Occitanie, département des HP, etc.).

La 1<sup>ère</sup> étape a été un succès puisqu'elle a confirmé des synergies possibles entre acteurs via 6 axes d'optimisation énergétique et de décarbonation, ainsi qu'un scénario commun préférentiel identifié par la réalisation d'un schéma multi-énergies multi-acteurs.

Une 2<sup>ème</sup> étape est en cours de lancement et consistera à pré-confirmer la faisabilité technico-économique de ces 6 axes, estimer les budgets des études conceptuelles et avoir une première idée du pilotage des échanges commerciaux. L'objectif étant de préparer l'étape 3 avec le lancement des études conceptuelles détaillées.

Teréga Solutions serait Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et la durée de cette étape sera de 5 mois (à compter de la signature de la convention). Le coût de l'étude est de 24 000 € HT avec un soutien de l'ADEME de 60% soit 14 400 €, le reste à charge est de 9 600 €. Les partenaires financiers sont les industriels et ESL, le coût pour chacun d'eux est de 800 €.

La CCPL et la Commune ne sont pas sollicitées pour participer au financement de l'étude.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 18 pour, 5 ne prennent pas part au vote (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES) et 1 abstention (Carine VIDAL)

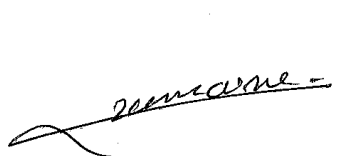
**DECIDE**

- La poursuite du travail mené dans le cadre de PERLA

**AUTORISE**

- Monsieur Pierre Dumaine à signer la convention de partenariat pour l'opération collective d'AMO : préparation au lancement des études conceptuelles détaillées (phase 2)

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 03 avril 2025